



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière ;

ADOPTION DU RÈGLEMENT 378

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 15 janvier 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 378 décrétant les taux de taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2024 et les conditions de leur perception.**
2. **Que** le règlement numéro 378 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 378 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

Nathalie Dubé, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 378

Je, soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 378** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 30 et 16 h 30, le 16^e jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de janvier 2024.

Nathalie Dubé, directrice générale
et greffière-trésorière